

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 23 juin 2004

CS – 1.06

- **Compte de gestion du Trésorier
Municipal**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice écoulé du Trésorier du SERTRID.

Je vous invite à adopter ledit document, étant précisé que les comptes sont strictement identiques à ceux du Compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2003.

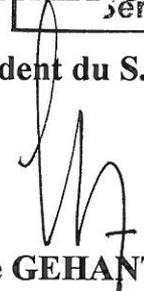
Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **ADOPTE** le Compte de Gestion, strictement identique au Compte Administratif précédemment adopté.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 29 JUIN 2004, conformément au C.G.C.T. Préfecture du Terr. de Belfort
Dépôt en préfecture le 29 JUIN 2004

POUR EXTRAIT CONFORME
Service Courrier

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT